

Ce Journal paraît les Dimanche,
Mercredi et Vendredi.

Abonnements.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.

Six mois 16 »

Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Annonces 25 c. la ligne.

Réclames 30 c. id.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les échanges, A LYON, rue Saint-Dominique, n° 1; à M. RÉGIPAS, chargé du contentieux.

Tous les articles d'intérêt public seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 20 novembre 1846.

SUBSISTANCES.

(2^e article.)

Nous avons cherché à démontrer dans un premier article, combien dans une question d'une aussi haute importance, la doctrine du *laissez faire* était fautive et dangereuse. Depuis ce moment, des événements sont venus confirmer notre parole et nos prévisions : le prix du pain vient encore d'augmenter, et loin d'espérer une diminution rapide, nous avons de fortes présomptions pour craindre une nouvelle augmentation. Il est donc de toute urgence que l'autorité vienne modifier cet état de choses dont les déplorables conséquences sont trop faciles à entrevoir.

Voici les faits sur lesquels nous appuyons nos assertions : La place de Marseille a reçu de nombreuses importations de blés étrangers. L'élévation du prix des transports n'a pas permis à la consommation de profiter de l'entrée presque libre des grains. Les compagnies des bateaux à vapeur chargées presque exclusivement du transit, avaient fait monter le tarif des chargements au chiffre énorme de 10 fr. les 100 kilogr. Aujourd'hui ces bateaux ne peuvent plus marcher par la baisse des eaux du Rhône; la Compagnie des *Aigles* conserve seule quelques bateaux, et encore le trajet s'accomplit avec beaucoup de difficultés. Le roulage est donc devenu l'unique moyen laissé à la disposition des acquéreurs; mais les rouliers ont suivi l'exemple qui leur était précédemment donné et ont élevé le prix du transport des 100 kilogr., de 7 fr. à 16. On nous assure même que certains d'entre eux ont refusé de prendre dorénavant des marchandises au-dessous de 20 fr. Eh bien ! le trajet s'accomplit actuellement en huit jours : que le froid vienne rendre les routes dangereuses et augmenter les difficultés du voyage et ce trajet ne pourra plus s'accomplir dans le même espace de temps; alors évidemment les maisons de meunerie ne recevant plus d'assez grandes quantités de grains pour occuper leurs usines, la rareté des farines se fera plus fortement sentir et il s'en suivra indubitablement une augmentation.

L'on sait que la taxe du pain s'établit d'après la mercuriale du dernier marché, en opérant de cette façon : on ajoute aux 125 kilogr. que pèse le sac de farine, une prise d'eau estimée, d'après des essais faits dans les établissements municipaux, à 28 pour 100 du poids primitif, soit 35 kilogr.; ce qui donne un total de 160 kilogr. de pain. On divise par ces chiffres le prix du sac de farine, augmenté de 10 fr., comme frais de fabrication, et l'on a la valeur exacte de la taxe. Ces calculs, faits par avance, sont même délivrés chaque année aux boulangers. Mais en comparant sur ce tableau même les deux prix, nous voyons le prix de 63 fr. les 100 kilogr. de farine,

taux fixé sur la dernière mercuriale, la taxe du pain portée pour la première qualité à 55 c. : les boulangers se plaignent donc, et l'administration croit avoir montré beaucoup de fermeté en empêchant cette augmentation d'un centime. Hélas ! c'est encore une de ses erreurs. Le boulanger est un commerçant; la municipalité ne lui assure pas ses crédits, ne lui enlève aucun des frais auxquels est soumis le commerce; aussi que fait-il? Quand on le met dans l'impossibilité de trouver un bénéfice honnête, il cherche à retrouver son gain autre pari; ainsi il augmentera le poids de la prise d'eau, et le portera à 40 pour 100; il mélangera sa farine avec d'autres substances, etc. De ce résultat, l'acheteur, et surtout le prolétaire, qui consomme une plus grande quantité de pain, paiera véritablement la différence. A quoi sert donc, nous le demandons, l'intervention de l'autorité dans ce sens-là?

La rareté des denrées alimentaires pouvait se prévoir depuis longtemps, et cependant l'on n'a rien prévu : depuis le 16 juin le pain a sans cesse augmenté, et l'on n'en a pris aucun souci. Voici le relevé des taxes :

	1 ^{re} qualité.	2 ^e qualité.	3 ^e qualité.
16 juin,	44 c.	39 c.	36 c.
16 juillet,	45	40	37
1 ^{er} août,	47	42	39
16 août,	48	43	40
1 ^{er} septembre,	50	45	42
1 ^{er} novembre,	53	48	45
16 novembre,	54	49	46

Et cette progression constante n'a point effrayé ceux qui sont chargés de veiller aux intérêts de tous.

L'année passée, dans un espace de temps analogue, les mercuriales avaient donné les résultats suivants :

1 ^{er} novembre,	45,	40,	37.
» décembre,	44,	39,	36.
» janvier,	id.	id.	id. etc.

Et la farine se payait 44, 46 et 48 fr. les 100 kilogr., lorsqu'aujourd'hui elle est cotée 63 fr. Tout cela n'a point suffi : on s'est endormi dans une fausse sécurité, et il a fallu que la disette vint frapper à nos portes pour que l'on s'aperçoive enfin de ses menaces. Nous le demandons en conscience, l'autorité a-t-elle accompli son devoir?

Mais cessons des récriminations stériles; le fléau nous accable, hâtons-nous de lui opposer d'énergiques remèdes : une plus longue insouciance serait un crime!

Deux moyens peuvent prévenir les disettes : D'une part, établir des approvisionnements suffisants; et, d'autre part, ramener l'équilibre en favorisant la circulation et le transport des grains importés. Le gouvernement doit évidemment se charger de la première tâche; les municipalités, de la seconde. Telle est, selon nous, dans un cas d'urgence, la distribution la plus

immédiate des fonctions.

Jusqu'à présent, l'Etat a seulement favorisé l'entrée des blés étrangers; ce premier soin ne suffit pas, il faut qu'il s'assure si les quantités introduites peuvent satisfaire aux besoins généraux, et, dans ce cas, acheter lui-même, ou faire acheter par des compagnies formées à cet effet et placées sous sa surveillance immédiate, les grains que réclament les nécessités du moment; il faut enfin qu'il dirige ces approvisionnements sur les ports les plus rapprochés des grands centres, où la population souffre le plus de la rareté des subsistances.

Ces provisions faites, il reste à organiser les transports. Eh bien! les municipalités ne peuvent-elles les faire opérer par des entreprises spéciales dont les tarifs seraient combinés de façon à ne pas gêner le commerce de transit, mais aussi, à ne pas permettre les exactions des privilégiés.

Une voiture de 5 chevaux peut amener en 8 jours de Marseille à Lyon 4,250 kilogr. à 7 fr. les 100 kilogr.; chaque chargement produit une somme de 297 fr. 50 c.; déduisez 200 fr. pour les frais, il restera de bénéfice net 97 fr. 50 c. La municipalité en faisant opérer les transports à ce prix ne nuirait donc en rien au roulage ordinaire. Et puis, il restera toujours une assez grande quantité de blés à transporter pour que les rouliers trouvent à faire leurs chargements à des prix supérieurs. Une fois des approvisionnements suffisants amenés dans notre ville, on pourra abandonner ces modes de transport et laisser les choses à leur cours naturel sauf, au gouvernement et aux chambres à être plus prudents et à prendre pour l'avenir les mesures efficaces que la plus simple prévoyance indique.

On va crier que nous voulons attenter à la liberté du commerce : loin de nous cette pensée; mais nous ne voulons pas qu'une population entière souffre de la faim, manque de pain, pour laisser le commerce libre de réaliser de plus beaux bénéfices et nous ne reconnaissons à aucun le droit de profiter des circonstances pour augmenter ses gains en affamant toute une ville.

Voilà pourtant où nous conduirait ce faux raisonnement. Examinez déjà l'impasse où il nous a conduit. Voyez le prix du pain élevé à un prix que nous ne retrouvons que dans les années les plus calamiteuses. Pourtant ce chiffre menace de s'élever encore et tout nous fait prévoir une calamité nouvelle, et il faudra que nous attendions sans prendre aucune mesure que quelques spéculateurs sacrifient par bonne volonté leurs intérêts pour satisfaire les intérêts de tous, quand nos magistrats, ceux qui, par leur position, doivent être les premiers à les défendre, ne leur sacrifient même pas un préjugé. — Une telle raison soulève le bon sens.

Les prix ont déjà baissé à Marseille de 3 fr. par hectolitre. — Pour peu que cet état de choses continue, la dépréciation

se souvenir.

Un jour !... — L'espérance est comme un faible roseau que fait courber la tempête... — Mais vienne un rayon de soleil, un zéphyr bienfaisant, au premier souffle il relève soudain sa tige reverdie... — Un jour donc, je me crus abusé par un rêve : — dans ce sentier des joies passées, Marie s'avancait. — Oui, c'était elle !... bien que sa robe ne fût plus blanche, que ses yeux fussent éteints, son front triste et penché, sa marche chancelante, son corps affaissé... — C'était elle ! — Douleurs, doute, désespoir... tout s'effaçait de ma mémoire... ; je me précipitai à sa rencontre. Et sitôt que ma voix put arriver à elle, je lui jetai toute mon âme dans son nom : — Marie !

— Mais, surprise mortelle ! — Marie, que je croyais là pour moi seul... avec ma seule pensée... Marie s'enfuit de nouveau, comme poussée par une terreur indicible... et ne s'arrêta qu'à la porte de la petite maison où elle tomba évanouie dans les bras de sa mère.

Mille poignards tournés vers mon sein n'auraient pu m'empêcher d'avancer. — Je voulais connaître mon arrêt. — A mon tour je cours jusqu'à cette maison, où venait de s'éteindre le dernier éclair de ma joie :

— Pitié, Madame ! m'écriai-je à genoux. L'incertitude est un mal qui tue. Délivrez-m'en, je vous supplie ! — Comment ai-je mérité la haine de Marie ?

Cette pauvre mère, des larmes dans la voix, me répondit : — Hélas, Monsieur, ne la poursuivez plus ! vous la feriez mourir !... Demain elle se marie.

Je n'entendis pas le reste. — J'allai... Je marchai... jusqu'à ce qu'enfin mes forces s'épuisant, je tombai anéanti sur le rocher que j'avais gravi sans m'en douter.

Je revins à moi, mordant la terre, m'arrachant les cheveux, me déchirant la poitrine. — Quatre mois je m'étais prosterné devant cet ange mortel, l'adorant comme une sainte madone ! — J'avais commandé quatre mois aux palpitations de mes dix-huit ans ! J'avais courageusement imposé silence à ce sang qui brûlait mes artères, en bourdonnant dans mes oreilles !... Tout cela, Seigneur ! pour voir ce trésor livré, vendu comme une marchandise !... pour voir cette innocence virginale violée dans sa sainte ignorance !

— Lâche société, qui permet et protège cet outrage infamant, — dis-je en me relevant et me grandissant d'une coudée ! — Et mon regard, tombant avec mépris sur cette brume étendue au-dessous de moi : — Honte à toi,

société menteuse, où tout est déception et souillure ! — Puissé-je te voir crouler sous les efforts que tu fais pour te tenir debout encore ! — Puissé-je vivre assez pour voir les hommes sortir radieux de dessous tes décombres, secouant au seuil nouveau la poussière de tes débris ! — Mon âme, alors, te pardonnera le mal dont tu m'as accablé... ; — car tu as tué en moi toute vertu, tout amour, tout bonheur... — Mais la haine s'éteint devant des ruines !

Hélas ! de tout cela, il y a dix ans ! — Rien n'a changé. Et mes imprécations de folle jeunesse n'ont eu de retentissement que l'écho de nos montagnes.

Cependant, que de grandes intelligences ont ouvert leurs trésors à la science nouvelle ! — Que de nobles cœurs se sont dévoués à l'œuvre humanitaire ! — Leur première récompense sera dans leur conscience... — Que la seconde leur vienne un jour des hommes !

Fuir cette ville où vivaient tant de cuisants souvenirs, devint mon désir unique. — Je fis mes préparatifs de départ. — J'y employai ma nuit d'insomnie ; il me fallait du mouvement. — Le lendemain tout était prêt.

Elle se mariait à neuf heures du soir.

Fut-ce vengeance ? fut-ce un dernier adieu que je voulais lui faire ?... Je ne pouvais m'en rendre compte... Il me fallait la revoir !

J'allai à l'église et j'attendis.

Elle ne tarda pas à paraître, conduite par son père. — Je m'avançai avec calme, en lui présentant l'eau sainte. — Ses doigts s'approchèrent des miens ; je les sentis glacés sous le gant qui les couvrait... Et son visage devint plus pâle que les voiles qui l'entouraient... plus blanc que le bouton d'orange qui se balançait sur sa tête : symbole mystérieux dont mon amour avait respecté l'éclat, pour n'en pas déflorer son front au jour du bonheur dont l'espérance m'était promise...

Puis, sans regarder l'époux qu'on lui donnait, sans retourner la tête, sans m'informer du nom qu'elle mettait à la place de son nom... je montai en diligence. Et muet, ne regardant rien sur ma route, absorbé que j'étais par ce drame qui bouillonnait dans ma tête... J'arrivai à M... — où j'allais étudier la médecine. »

Mon docteur se tut. — Je respirai profondément :

— Quoi ! c'est là tout ! — mais, mon pauvre ami, voilà l'histoire de presque toutes les femmes : — Epouser celui-ci en pleurant toute leur vie sur celui-là. Vivre d'un pesant devoir avec l'homme qu'a choisi la raison des grands parents, quand on avait entrevu les joies du cœur, avec celui

REUILLETON DE L'AVENIR.

UNE FLEUR.

(Suite) (1).

Mais terreur ! — Marie est restée là plus droite, plus pâle qu'une statue; les bras crispés, le regard égaré d'une folle qui tombe en crise... — Elle m'épouvante.

— Marie ! viens, viens, lui criais-je en m'emparant de sa main ; — nous nous sauverons... ; nous nous aimerons... ; nous serons heureux encore !...

Mais ses yeux, toujours fixes et vitrés, glaçaient mon âme en la brisant. — Viens donc ! répétais-je, cherchant à l'entraîner. — Mais elle s'arrache brusquement de mon étreinte avec un cri terrible et déchirant.

Je restai terrifié. — Déçu dans ma dernière espérance, je ne savais plus où j'étais, si je pourrais remonter. — Je devenais impuissant à rassembler mes idées : — Ce cri de Marie me fuyait, brûlait ma tête. — Comment l'en avait-on amenée là, mon Dieu !

La nuit venue, j'explorai tous les coins du jardin. Ce mur était inaccessible. — A l'aube, un jardinier parut : Je me confiai à lui. Je prétextai une étourderie de jeune homme qui n'avait fait sauter dans ce jardin pour y voler des fleurs. Il sourit, me donna une échelle, et je fus rendu à la liberté, mais non à la joie.

Je sentis quelque chose de tombé en moi. — Foi, espérance, amour... — vertus divines, — s'effaçaient de ma vie !... Marie ne m'aimait plus !

Je revins chaque jour durant un mois encore... — Jamais elle ne reparut.

J'en avais assez de ce monde : Je dis adieu à tout. J'allai m'installer de nouveau dans ma grotte solitaire, demandant à la nature et à la science l'oubli de toutes choses. — L'automne était venu. Ces feuilles jaunies parlaient doucement à ma douleur. Elles me disaient que tout se fane et meurt ici bas. — Le bruissement qu'elles produisaient sous mes pas, me répétait incessamment le nom de Marie. — Je reposais ma douleur dans tous ces lieux qui avaient abrité mon bonheur. — La mélancolie faisait place aux cuisantes émotions qui m'avaient usé tant de mois ! — Je désirais mourir ! avoir là mon tombeau pour qu'elle y vint peut-être quelquefois pleurer et

(1) Voir les numéros des 4, 6, 11, 13 et 18 novembre.

tra telle qu'elle éloignera de ce port tous les importeurs et nous privera ainsi d'une chance éminemment favorable. Enfin, qui nous répond que d'autres pays qui manquent également de denrées ne seront pas plus habiles que nous et ne nous priveront pas de cette ressource? — Nous le répétons, il faut se hâter, il faut que le pain diminue, et pour cela il faut que notre ville soit pourvue de grains, et surtout qu'elle ait un approvisionnement nécessaire pour ne plus avoir à redouter l'avenir.

Nous dirons plus encore, le moment est tellement pressant, que notre municipalité ne devrait pas hésiter à demander le secours des trains d'artillerie pour que, par leur entremise, les transports soient plus immédiats et plus rapides.

Tous ces moyens ne présentent aucun obstacle vraiment sérieux. Une volonté un peu énergique les lèvera tous : que notre municipalité mieux instruite et stimulée par l'aspect des misères présentes, cherche au moins à réparer promptement les douleurs que causèrent les erreurs de la négligence passée. E. F.

INONDATION — TRAVAUX URGENTS — SALUBRITÉ.

Tous les jours, sur tous les points de la France, dans presque toutes les circonstances, la conduite de nos gouvernants est la même; ils méritent les mêmes reproches et dans chaque nouvelle hypothèse ils se retrouvent exactement dans la même position : l'expérience de la veille est perdue pour l'accident du lendemain. Les maux qui nous accablent, ils auraient pu les empêcher; les désastres qui ruinent certaines localités, ils auraient pu les prévenir; les crises qui nous menacent, ils pouvaient encore les conjurer, mais demain comme aujourd'hui, comme hier, ils n'auront que de stériles paroles pour déplorer un malheur accompli; ils stimuleront la charité publique, ordonneront quelques crédits insuffisants pour pallier les dégâts, et nous devons encore nous féliciter si des préoccupations politiques ne président pas trop exclusivement à la répartition des sommes offertes avec un généreux empressement; par toutes les classes de la société.

Ainsi, dans quelques-uns des pays inondés, les travaux faits pour l'établissement de la ligne du chemin de fer avaient excité les réclamations de toutes les communes voisines qui prévoyaient la possibilité d'une crue dont les dangers seraient décuplés par la mauvaise direction des lignes adoptées. Malgré toutes leurs remontrances on a passé outre et l'événement a démontré l'exactitude de leurs prévisions. — Depuis l'épouvantable désastre, les mêmes communes ont renouvelé leurs justes observations, et malgré la cruelle démonstration dont la fatalité s'est chargée, l'on assure que rien n'est changé dans ces malencontreuses lignes, et que l'on se contente de réparer les dégâts sans faire disparaître les causes de l'aggravation du mal.

Nous disions dans l'un de nos derniers numéros : Dans toutes les localités envahies par l'inondation, les légumes et toutes les récoltes paraissent sur pied.

Ainsi, cette immense vallée que bordent les montagnes du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez, recouverte en entier par les eaux qui, furieuses, avaient renversé tous les obstacles, se trouve aujourd'hui encombrée de gravier; les eaux y ont laissé un limon fangeux, des débris de toute nature et des flaques considérables. Il est incontestable que pendant l'hiver l'écoulement des eaux s'effectuera tout naturellement, du moins en partie; les graviers pourront être déblayés; le limon moins fangeux s'enlèvera, mais la gelée condensera une quantité considérable d'eau; les terrains détrempés outre mesure seront perdus pour l'agriculture pendant un temps plus ou moins long; et que deviendront les familles qui n'avaient d'autres ressources que le produit de leur champ?

Tous ces inconvénients sont grands sans doute, et cependant ils ne sont rien comparativement à l'influence fatale que cet état de choses peut exercer sur la santé des populations entassées sur ce point. Aussitôt qu'ils seront frappés par les rayons d'un

que le cœur avait désigné!

— Attendez, me répondit le docteur; il me reste quelque chose à dire... et c'est le plus cruel:

Je n'ai pas la prétention de vous conter ma vie. Aussi je ne vous dirai pas comment ma douleur s'affaiblit, se dissipa peu à peu, soit par l'effet de la jeunesse; soit sous la pensée que Marie ne m'aimait pas assez pour avoir résisté à ses parents; soit sous les mille distractions que m'apportaient des études sérieuses... et peut-être aussi les beaux yeux, les frais visages, les vives coquettries de ces puissantes filles du midi... dont les allures contrastaient si énormément avec mes premières émotions d'amour, et m'en éloignaient toujours davantage...; jusqu'à ce qu'enfin, elles ne m'apparurent plus que comme ces mirages lointains qu'on aime encore à rêver au milieu de la brume, bien qu'on les tienne pour illusion et mensonge.

Plus tard, le monde m'ouvrit ses séductions suivies de tourments, de blessures, de désespoirs. — Mais j'étais entré dans la vie par la porte d'or... les souillures de ce monde ne pouvaient étouffer mon âme : une plume de son aile blanche lui était restée pour s'enlever parfois aux souvenirs de ma montagne, où j'avais entrevu le ciel, et s'y reposer de ces agitations corrosives qui m'énermaient! — Les femmes qui m'attirèrent à elles eurent toujours, contre ma volonté même, une rivale cruelle et implacable qui se dressait pure et triomphante entre elles et moi.

Vous savez comment je vins me fixer à Paris, et comment, las d'exercer cette médecine empirique qui, sans boussole et sans loi, procède toujours au hasard, je fus frappé de cette lumière qui apportait au monde le savant Hanemann, cet autre génie flagellé de la moquerie, comme toute intelligence supérieure qui met au jour une vérité utile ou merveilleuse. — Fausse par ce milieu social, où tout est blessure à l'orgueil, les hommes ne savent pas admirer, sans basse jalousie, un front qui s'élève au-dessus de leur front. Impuissants à le combattre avec les armes de la science ou de la logique, ils ne craignent pas de tremper leurs mains dans la boue pour y ramasser la pierre qui doit briser cette tête dépassant leur tête. Pauvres pygmées! ne tentez pas d'arrêter en son essor la découverte qui sera vérité! — En dépit des intérêts froissés, elle marchera; elle grandira; elle fera sa place!... — Et quand, assise enfin sur son trône universel, elle vous forcera à courber la tête... vous croirez l'avoir adorée toujours.

Pour moi, fort de mon expérience et de ma conviction, je n'hésitai pas à me ranger sous la nouvelle bannière.

E. DE CROIZIER.
(La suite à mercredi.)

soleil un peu ardent, dès le mois de mars, ces terrains trop imbibés seront un foyer d'exhalaisons fétides, de miasmes pestilentiels qui décimeront les habitants.

Ces funestes résultats faciles à prévoir, sont plus faciles encore à éviter. — Il ne faut qu'une prévoyance bien ordinaire pour parer à ce danger, et certes nous ne pensons pas que l'indication, soit du mal à redouter, soit des moyens de s'en préserver, puissent constituer un homme d'état; tout autre que nous l'eût fait : rien de plus simple. — Il suffit d'établir sur une grande échelle des saignées qui puissent immédiatement faire écouler toutes les eaux stagnantes, de manière à ce que l'absorption activée par le dessèchement produit par la rigueur de l'hiver, fasse disparaître toutes les craintes que cet état de choses inspire à la population. Mais pour obtenir de cette opération un résultat avantageux, il est indispensable que l'exécution en soit confiée à des hommes d'une capacité reconnue; que l'impulsion donnée aux ouvriers parte d'un chef unique; que la profondeur, la direction, la pente des tranchées soit calculée de manière à ce que les eaux parviennent à des fossés de dérivation qui puissent à leur tour se dégorger dans la Loire ou ses aboutissants.

Mais un travail de cette nature ne peut être exécuté par les habitants du pays, parce que l'intérêt individuel ferait un peu négliger l'intérêt général, parce que l'égoïsme pourrait impliquer aux travaux des divergences nuisibles à l'ensemble, parce que d'un autre côté ces malheureux encore sous l'impression du coup fatal qui les a écrasés, ne songent qu'à améliorer, par tous les moyens possibles, l'affreuse situation de leur famille; ce qui, en détruisant l'esprit d'ensemble nécessaire à une opération de ce genre, en paralyserait les résultats. — Aux grands maux, les grands remèdes!

On a souvent soulevé l'importante question de l'emploi des troupes aux travaux entrepris par l'Etat. Sans entamer cette discussion qui nous entraînerait trop loin et dont, à notre avis, la solution devrait être tout-à-fait conforme aux intérêts locaux, nous pensons que, par une exception bien légitimée, par l'immensité du dégât à réparer, l'Etat pourrait et devrait confier à une commission d'ingénieur la direction de cette entreprise de dessèchement, et que tous les travaux prescrits par eux devraient être exécutés sous leurs ordres par un, deux ou plusieurs régiments. De cette manière les habitants pourraient continuer à recueillir les débris épars de leur fortune; un calcul exact fixerait la nature, les profondeurs, la perte des fossés de dérivation. Et tous les travaux dictés par une seule pensée, exécutés avec une exactitude mathématique feraient disparaître dans peu de jours les principaux obstacles qui s'opposent aux travaux de l'agriculture et tous les dangers qu'un plus long retard peut entraîner.

Nous avons signalé le péril, nous avons indiqué le remède : à l'œuvre! H. A.

M. Saint-Romme, candidat de l'opposition qui avait échoué aux dernières élections, à St-Marcellin (Isère), vient d'être nommé par les électeurs de cette ville, membre du conseil général de l'Isère, à une très-forte majorité.

Ce choix, doublement significatif, est particulièrement désagréable à M. de Pellenc, préfet de l'Isère, dont on n'a pas oublié les violentes diatribes et les honteuses menées contre l'honorable avocat.

Correspondance particulière.

Paris le 17 novembre.

Aujourd'hui à une heure, le roi a présidé le conseil des ministres, auquel assistait le maréchal Soubert.

A 4 heures et demie le roi doit retourner à St-Cloud.

— Les dépenses pour l'agrandissement, l'isolement, et la restauration du Palais de Justice de Paris, sont définitivement réglées.

L'ancien devis est augmenté de 3 millions.

L'état y prend part pour une partie.

La ville de Paris pour l'autre.

Et le département de la Seine pour le reste.

— On dit qu'en vue de favoriser un peu le commerce et l'industrie, l'intendant général de la liste civile va dresser un long programme de bals, spectacles, réceptions et concerts pour l'hiver prochain.

— On a pris hier toutes les mesures nécessaires pour commencer le monument qui sera élevé dans l'église des Invalides, à M. l'amiral baron Duperré.

— Nous apprenons avec peine que la santé du vicomte de Châteaubriand, donne depuis quelques jours de nouvelles inquiétudes.

Le gouvernement français fait des démarches actives pour faire rapporter la mesure par laquelle les états de Wurtemberg, de Bavière et de Bade, ont frappé d'un droit de 25 0/10 la sortie des céréales, et en cas de refus il menacent de recourir au système des représailles.

— On dit que les personnes qui sont à la tête de la loterie proposée par M. le marquis de la Rochejacquelin, ont l'intention de la monter en pays étranger.

— Le conseil des ministres s'est assemblé pour délibérer sur les affaires de La Plata. Il lui a été donné communication par M. le ministre des affaires étrangères du rapport fait à M. Hood au sujet de sa mission.

— On lit dans l'Esprit Public.

C'est sans doute par ordre du ministère ou au moins de M. le maréchal Bugeaud, que les journaux d'Afrique ne nous sont pas parvenus.

L'un de ces jours, on fera sans doute saisir notre journal dans les bureaux de poste, et on interceptera nos correspondances particulières. Nous prendrons alors des mesures pour poursuivre qui de droit devant les tribunaux compétents.

— Tout concourt à démontrer l'inutilité de nos croisières sur la côte d'Afrique; on attendait que l'humanité elle-même, obligée par le gouvernement à les supprimer dans l'intérêt de nos pauvres marins et des malheureux esclaves. Des lettres arrivées de l'île du Prince par la voie de Bakia, annoncent que le contre-amiral Montagnès de la Roque, commandant de la station africaine, a reçu l'ordre de relever pour Toulon. La maladie paraissait sévir cruellement parmi les équipages.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. TYROL. ROVEREDO, 1er novembre. Du 28

au 31 octobre dernier, il a plu si abondamment que l'Etselz et ses affluents sont sortis de leurs lits et ont causé de grands dégâts dans les campagnes. Dans la nuit du 29 au 30, le tocsin sonna, on appela les habitants au secours; les maisons et les magasins étaient inondés. Pendant plusieurs jours les communications entre les deux rives de l'Etselz sont demeurées interrompues.

PRUSSE. BERLIN, 11 novembre. — M. de Gerolt, chargé d'affaires de Prusse dans l'Amérique du Nord, s'est arrêté ici quelques semaines pour recevoir des instructions concernant la conclusion d'un traité de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et le Zollverein. M. de Gerolt partira cette semaine pour Washington.

— Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus terribles a eu lieu, jeudi, sur le chemin de fer Badois. Le dernier convoi de voyageurs allant de Manulesmi à Offenburg a heurté en pleine marche, entre Achern et Reuchen, vers huit heures du soir, un train de marchandise de 40 à 50 wagons qui le précédait, allant dans la même direction. La locomotive du convoi de voyageurs a littéralement broyé les derniers wagons du train de marchandises qui sont montés les uns sur les autres et ont formé un monceau de débris réellement effrayant.

Une diligence et la voiture de deuxième classe, renfermant le bureau de poste, ont été brisées et mises complètement hors de service. Personne n'a péri, mais plusieurs voyageurs ont été gravement blessés.

— Le gouvernement autrichien vient de publier un nouveau règlement sur les droits à percevoir par ses consuls. Ce règlement offre des réductions notables sur ceux précédemment admis. Il recevra son exécution à partir du 1er janvier 1847.

ALLEMAGNE. AUTRICHE. VIENNE, 9 novembre. — Des nouvelles que nous recevons à l'instant même d'Idria, dans l'Illyrie, nous apprennent qu'une explosion terrible a eu lieu dans les mines de vif-argent de cette localité. Il y a eu non-seulement de grands dégâts, mais plusieurs personnes ont péri.

DE LA FRONTIÈRE DE LA HONGRIE. 9 novembre. — La santé de l'archiduc palatin est maintenant tout-à-fait rétablie.

(Correspond. de Nuremberg.)

ITALIE. NAPLES, 25 octobre. — Le royaume de Naples a failli être le théâtre d'une révolution. Les brigands Italiens s'étaient entendus avec quelques régiments, notamment avec le 10^e de ligne, pour faire un mouvement séditieux. Palerme était le foyer principal de la conspiration, et beaucoup d'officiers supérieurs se trouvaient compromis; mais le complot a été découvert par suite de paroles indiscrettes d'un des conspirateurs. Le gouvernement a fait tous les efforts imaginables pour tenir secrète cette conspiration.

ROME, 31 octobre. — Pour tranquilliser les esprits dans la Romagne, le pape avait résolu de remplacer les régiments suisses qui y sont en garnison, par des bataillons italiens; mais les régiments suisses ont refusé ce changement de garnison; le gouvernement ne peut les contraindre sans violer la capitulation faite avec Grégoire XVI. (Journal allemand de Francfort.)

— On remarque dans les dispenses que le pape a envoyées pour le mariage de Mgr le duc de Bordeaux, une phrase qui est très significative. Les présentes dispenses ne sont pas accordées pour raisons d'état, comme cela se dit toujours pour les princes et les princesses, mais pour raisons de famille. Le chef de l'Eglise place ainsi Mgr le duc de Bordeaux en dehors de la politique.

— M. le prince de Chimay, nouvel ambassadeur du roi des Belges près le Saint-Siège, est arrivé à Rome le jour même de la cérémonie de la prise de possession.

ANGLETERRE. LONDRES, 14 novembre 1846. Cité, 4 heures. — Consolidés, pour compte. Ouverts : 94 5/8, 1/2. — Fermés : 94 1/2, 5/8. — Au 26 novembre : 94 1/2, 5/8. — Espagnols. Actif : 26. — 3 0/0 : 37 1/4, 3/8. — Portugais : 37 1/2. — Hollandais. 4 0/0 : 91 3/4, 7/8. — 2 1/2 0/0 : 59.

Chemins de fer français. — Lignes homologuées. Paris-Rouen, 36. — Paris-Orléans, 48. — Strasbourg-Bâle, 24. — Rouen-Havre, 27. — Boulogne-Amiens, 1 5/8. — Orléans-Vierzon, 3. — Orléans-Bordeaux, 1 3/4. — Paris-Strasbourg. — Tours-Nantes, 1/4. — Paris-Lyon, pair. — Nord, 10 1/2, 3/4, 7/8, 3/4.

Des lettres d'avis ont été adressées à tous les ministres, pour les inviter à assister au conseil de cabinet qui doit avoir lieu lundi prochain.

— Le gouvernement anglais s'est occupé activement depuis quelques années, de modifier sa législation barbare sur l'emprisonnement pour dettes, et plusieurs lois ont successivement été adoptées par le parlement. D'après l'ancienne législation, on pouvait être jeté en prison pour la moindre dette, et les frais s'élevaient souvent à des sommes dix fois plus élevées que la dette elle-même. Le débiteur était traité et puni comme un malfaiteur. Une loi sur les petites dettes étant intervenue prohiba l'emprisonnement pour toute somme ne dépassant pas 20 liv. (500 f.); mais elle rendit en même temps plus critique la position des créanciers qui se trouvaient presque toujours dans l'impossibilité de se faire payer pour les sommes au-dessous du chiffre indiqué.

Lord Brougham voulut apporter remède à cet inconvénient et il fit adopter une nouvelle loi par laquelle les commissaires des tribunaux de faillites, pourraient forcer le débiteur à payer par versements hebdomadaires. Dans le cas où il se refusait à ce genre d'acquiescement, ou si la dette avait été contractée d'une manière déloyale, le débiteur pouvait être incarcéré pendant 40 jours. Mais, jusqu'à présent, la loi ne réglait pas les frais judiciaires qui atteignaient toujours des sommes effrayantes pour les plus petites dettes. Le nouveau lord chancelier s'occupe activement de réunir tous les renseignements nécessaires pour saisir le parlement de cette question à la prochaine session. Il a fait publier un projet de bill destiné à réduire considérablement les frais de la justice. Ainsi, il est stipulé qu'aucun avocat, procureur ou qui que ce soit, ne pourra, sans autorisation spéciale du juge, être entendu comme conseil. Si le juge donne l'autorisation à un attorney, le conseil n'aura droit à aucune vacation du moment où la dette sera au-dessous d'une somme de 2 liv. (50 fr.); il ne devra pas exiger plus de 10 shell. (12 fr. 50 c.) pour une dette de moins de 5 liv. (125 fr.); et dans aucun cas les honoraires ne devront dépasser 15 shell. (18 f. 75c). Un avocat sera limité à une vacation de 1 liv. 3 shell. (29 fr. 10 c.). Des vacations ne seront pas accordées d'après la taxe des frais lorsque la dette n'atteindra pas 5 liv., et il faudra un ordre du juge.

PORTUGAL. — On lit dans le *Morning-Chronicle* : Nous avons reçu de Lisbonne des lettres à la date du 8 courant au matin. Les troupes de Lisbonne, fortes de près de 4,000 hommes, s'étaient mises en marche pour aller attaquer le comte Das Antas, dont le quartier général était à Léria. Le roi n'a pas accompagné l'armée. Saldanha a été créé duc et vice-roi de la reine dans les provinces du nord. Santarem avait été évacuée par les troupes de la reine et immédiatement occupée par les rebelles. La suspension des garanties constitutionnelles et individuelles était continuée pour un mois encore. Tous les paysans pris les armes à la main doivent être fusillés. Une lettre publiée dans le *Diario*, dit qu'il y a 200,000 fusils entre les mains de la population : tous les hommes possèdent une arme. La résistance sera opiniâtre. Une foule de personnages se sont joints au peuple et se sont mis à la tête des Juntas qui sont formées dans presque toutes les villes du royaume. Evora a dû être bombardé le 7 de ce mois. Des lettres reçues d'autres sources représentent la cause de la reine comme à la dernière extrémité. Elles disent que les troupes du gouvernement ont été repoussées dans plusieurs rencontres, et que le royaume tout entier était en armes pour soutenir la cause à la tête de laquelle se trouve le comte Das Antas.

— Les journaux anglais prétendent que le gouvernement portugais a conclu, à Paris, un emprunt de 500,000 liv. sterl. (12,500,000 fr.).

Chemins de fer.

CHEMIN DE FER DE FAMPoux A HAZEBROUCK. — Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ce chemin de fer a eu lieu le 14 novembre, dans la salle de Hertz, sous la présidence de M. Laurent. M. Simon, secrétaire de la compagnie, a lu le rapport des administrateurs. Le rapport déclare que le conseil d'administration s'était assuré tous les moyens de construire la ligne. Il avait fait des traités avantageux pour les rails, les traverses, les coussinets, les locomotives, etc., et les livraisons seraient bientôt commencées, en sorte qu'un appel de fonds de 25 fr. avait été annoncé. Mais le plus grand nombre des actionnaires n'ayant pas opéré le versement, le conseil soumit à l'assemblée la question de dissolution de la compagnie. Mais l'entrepreneur des travaux ayant déjà pris des arrangements et s'étant procuré tout le matériel nécessaire, n'a pas pu résilier le marché ; il a consenti seulement à suspendre l'exécution de son traité jusqu'au 1^{er} décembre, à condition qu'on lui donnerait 300,000 fr., qu'il gardera à titre d'indemnité si la compagnie est dissoute. Des négociations ont été entamées avec la compagnie du Nord pour la décider à acheter la concession. Voici les offres qu'on a pu en obtenir.

1^o La compagnie du Nord aurait payé 3 pour 100 d'intérêt sur le capital nominal de toutes les actions de Fampoux, et aurait remboursé le capital par cinquièmes pendant les cinq dernières années de la concession, c'est-à-dire dans trente-trois ans.

2^o La compagnie du Nord aurait accordé aux actionnaires de Fampoux la faculté de se faire rembourser de leurs actions dans un délai de six mois, à partir du jour de la signature du traité. Mais alors ce remboursement n'aurait eu lieu qu'à raison de 400 fr. par action.

Ces conditions étant contraires aux intérêts de la compagnie, ont été déclarées inacceptables, et les négociations ont été rompues.

Le rapport fait aussi allusion aux 1,500,000 de cautionnement, livrés à l'Etat, et les directeurs espèrent qu'ils seront restitués à la compagnie. Enfin, après avoir donné des détails sur la position financière de la compagnie, ils proposent la dissolution.

Une longue discussion s'est élevée, et l'assemblée a voté à l'unanimité, moins trois voix, la dissolution de la compagnie. Une commission de liquidation, formée de MM. le marquis de Fiers et du capitaine Chaunier, ce dernier représentant les actionnaires anglais, a été choisie parmi les administrateurs. On a également nommé une commission de contrôle pour surveiller les actes de la liquidation. Cette dernière commission, choisie parmi les actionnaires, se compose de MM. Vacoșin-Bessan, de Grimaldi, et Moreau. L'assemblée s'est ensuite ajournée.

La somme que chaque actionnaire devra recevoir pour une action de 500 fr. (100 fr. de payés), est de 14 fr. ; et si le gouvernement restitue le cautionnement, il y aura lieu de faire une nouvelle répartition de 54 fr. par action.

Chronique locale.

Le bey de Tunis est arrivé mardi de Marseille avec toute sa suite. Il est descendu à l'hôtel de l'Europe. Il a reçu la visite des autorités. Les musiques des différents régiments de notre garnison lui ont donné une sérénade.

— S. A. le bey de Tunis a laissé en partant, jeudi matin, une somme de deux mille cinq cents francs pour les indigents.

S. A. était accompagnée de :
S. Exc. Sidi-Mustapha Khahadas, ministre des finances ;
M. le chevalier Rasso, conseiller intime de S. A. ;
S. Exc. Sidi-Mustapha, seraskier, ministre de la guerre et huit hauts dignitaires de S. A. ;
M. Alix Desgranges, premier secrétaire, interprète du roi ;
Et de M. Pourcet, aide-de-camp de S. Exc. le ministre de la guerre, en mission auprès de S. A.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a tenu, le 17 de ce mois, sa séance de rentrée : M. Sauzet y assistait.

— Le concert donné par les demoiselles Millanollo, au profit des indigents de Lyon et des inondés de la Loire, a produit une recette brute de 7,572 fr. 25 cent.

L'éclairage du gaz a été donné gratis, les frais d'impression d'affiches, des programmes, billets d'entrée, salaire des gens de service et ouvriers se sont élevés à 622 fr., ce qui donne un produit net de 6,950 fr. 25 c.

Cette somme a été versée moitié dans la caisse du bureau de bienfaisance de Lyon, et moitié dans la caisse de souscriptions des inondés. Cette note publiée par les soins de la mairie réfute complètement l'assertion plus que hasardée de certaines personnes, qui prétendaient que les demoiselles Millanollo avaient opéré un prélèvement quelconque. Leur désintéressement a été entier, et nous sommes heureux de constater un fait qui prouve que le cœur de ces admirables artistes est à la hauteur de leur talent.

A samedi leur dernière soirée, tous les amateurs de musique voudront aller faire leurs adieux à ces deux galantes violonistes.

Voici le programme de ce concert qui aura lieu samedi 21 novembre, à leur bénéfice :

1^{re} PARTIE.

1^o Ouverture. — 2^o Fantaisie, caprices de *Vieux temps*, exécutés par Mlle Thérèse. — 3^o Chant. — 4^o Rondo russe, par de Bériot, exécuté par Mlle Maria. — 5^o Fantaisie sur Robert-le-Diable, exécutée par Mlle Thérèse.

2^{me} PARTIE.

6^o Ouverture. — 7^o 8^o air varié, par de Bériot, exécuté par Mlle Maria. — 8^o Chant. — 9^o Souvenirs de Bellini, par Artot, exécuté par Mlle Thérèse.

3^{me} PARTIE.

10^o Ouverture. — 21^o 9^o air varié, par de Bériot, exécuté par Mlle Thérèse. — 12^o Chant. — 13^o Variations brillantes, par Mayseder, exécutées par Mlle Maria. — 14^o Duo sur Lucie, par Mlle Thérèse, exécuté par les deux sœurs.

4^{me} PARTIE.

15^o Ouverture. — 16^o Duo sur la Part du Diable, par Mlle Thérèse, exécuté par les deux sœurs. — 17^o Chant. — 18^o Le Carnaval de Venise. — 19^o Le Carnaval de Milan, exécutés par les deux sœurs.

On commencera à 7 heures. — La salle sera éclairée à giorno.

Cours et Tribunaux.

Jeudi dernier, la cour royale de Lyon, après avoir entendu la messe du St-Esprit, à la primatiale, a tenu son audience solennelle de rentrée. Cette cérémonie avait attiré un certain nombre de curieux. La cour était présidée par M. le marquis de Belbeuf, premier président, pair de France. — Le discours d'usage a été prononcé par M. Cochet, substitut de M. le procureur-général. — Ce magistrat a fait l'éloge historique de Domat. Son discours remarquable par l'élevation du style, par des idées neuves, par des rapprochements heureux a constamment captivé l'attention de l'auditoire. Le renouvellement du serment de MM. les avocats et avoués a eu lieu immédiatement après.

— M. Massot, procureur de roi près le tribunal de première instance de Lyon, chevalier de la Légion d'Honneur, a succombé lundi à quatre heures du matin, à la suite d'une longue et cruelle maladie qui, depuis longtemps, ne laissait plus la moindre espérance à ceux qui l'entouraient. Ses funérailles ont eu lieu mardi matin. Tous les fonctionnaires publics, le Tribunal, la Cour, le Barreau, rehaussaient, par leur présence, la pompe et l'éclat de ce dernier hommage. — M. Massot était ce qu'il faudrait que fut tout magistrat, l'homme de la loi ; il avait entrepris avec courage la réforme d'un grand nombre d'abus. — Cette persévérante inflexibilité avait bien froissé quelques individualités ; mais tout le monde se plaît à reconnaître qu'il apportait, dans l'accomplissement de cette pénible tâche, toute l'urbanité et tous les égards qui peuvent adoucir la sévérité de la loi.

Chronique musicale.

CONCERT DE LA RUE SAINTE-MARIE.

La société philharmonique du Nord a inauguré, dimanche dernier, ses matinées musicales de cet hiver par un concert au bénéfice des inondés de la Loire. Cette pensée de bienfaisance lui fait honneur, et lui portera bonheur, sommes-nous tentés d'ajouter.

Ce premier concert avait attiré une nombreuse et brillante réunion. Chacun en est sorti doublement heureux de la bonne action à laquelle il avait pris part, et non moins heureux du plaisir qu'il y avait éprouvé.

On y a entendu M. Chaunier et Mme Widman, artistes de notre Grand-Théâtre, toujours disposés à associer leur beau talent à une œuvre de charité. C'est assez dire qu'on les a beaucoup applaudis. Mlle Augusta de Chanvilleraïn, jeune pianiste de Paris, a conquis aussi d'unanimes bravos, par la façon pleine d'accentuation et de verve dont elle a rendu la *Straniera*, l'une des compositions les plus difficiles de Thalberg. On nous a assuré que cette demoiselle, qui se faisait entendre pour la première fois à Lyon, compte s'y fixer dans le but d'y professer le piano et le chant. C'est une nouvelle que nous désirons beaucoup voir se réaliser, dans l'intérêt des mères de familles qui veulent activer les progrès de leurs filles dans l'une ou l'autre de ces parties de la musique. Car, si Mlle de Chanvilleraïn est d'une incontestable force sur le piano, à tous les secrets duquel elle a été de bonne heure initiée par Adolphe Adam, elle ne doit certes pas être moins remarquable comme vocaliste, puisqu'elle est, dit-on, l'une des meilleures élèves de Mme Damoreau-Cinti, cet ancien rossignol de l'opéra, que nul autre talent n'a encore effacé ni même remplacé.

Nouvelles diverses.

Le duc de Bordeaux a écrit une lettre à M. de Pastoret pour lui annoncer qu'outre la somme de 20,000 fr. qu'il a envoyée pour être distribuée aux pauvres de Paris, il donne en outre 40,000 fr. pour la création d'ateliers de travail.

— On dit que don Carlos, qui vit très retiré à Gènes avec la princesse de Beira et n'a qu'un train de maison fort modeste, se propose de se retirer à Venise. On ajoute que ses deux fils, qui ont été au service du roi de Sardaigne, sont promus au grade de général dans l'armée d'Autriche.

— Le capitaine du navire français de Bourbon, l'*Eole*, vient de découvrir dans une petite église de l'île Zaïbou, une des Philippines, une pierre-tumulaire qui porte le nom du célèbre navigateur Magellan qui découvrit, comme on sait, ces îles, une des plus riches possessions de l'Espagne.

— M. Théophile Gauthier a fait représenter, il y a quelques jours, à la porte St-Martin, un mélodrame en 5 actes intitulé : la *Juive de Constantinople*, et cette pièce n'a eu qu'un succès fort équivoque pour ne pas dire une chute complète. Cependant nous voyons, ce matin, que M. Théophile Gauthier, le critique du journal *la Presse*, dans sa critique des théâtres qu'il signe en toutes lettres, s'occupe fort au long de sa pièce et qu'il la traite avec la plus grande indulgence.

— Notre correspondant nous écrit de Marseille, à la date du 16 :

La nouvelle société *des Amis des Arts*, qui s'est récemment organisée à Marseille sur les statuts de celle de Lyon, vient, à la suite d'une brillante exposition de tableaux et d'autres objets d'art, de tenir sa première séance solennelle sous la présidence

de M. de Forbin-Janson.

Ainsi qu'on l'avait décidé, un certain nombre d'objets avaient été mis en loterie, et chaque souscripteur avait droit à un billet. Après un concert exécuté par l'élite de nos artistes marseillais, le tirage des lots a eu lieu ; on a prononcé les noms des actionnaires-souscripteurs que le sort a favorisés, et trente-deux lots ont été décernés.

Au nombre de ceux qui les ont obtenus, le roi Louis-Philippe figure pour trois lots, le Comte de Paris pour un ; la ville de Marseille en a pareillement gagné un.

La séance avait été ouverte par un discours très-convenable qu'a prononcé M. le président de la société.

— L'Irlande est sur le point de perdre l'un de ses plus éminents poètes. Sir Thomas Moor, dit le *Standard*, décline rapidement, et on craint que sa mort ne soit prochaine.

— Le 15 de ce mois, un vieillard âgé de 108 ans, nommé Faysan, et qui habite Pont-en-Royans, est venu assister à Saint-Marcellin au baptême d'un petit enfant nouveau-né. (Le *Patriote des Alpes*, journal de Grenoble).

UN JOLI MÉNAGE. — Il y a quinze ans, un grand Normand, Victor Hays, épousa, dans son village, une petite Normande fort avenante. Leurs fortunes étaient égales : si l'un avait de grands et robustes bras, l'autre avait des mains agiles et adroites. Selon l'usage des gens de son pays, Victor venait passer tous les étés à Paris, y servait les ouvriers couvreurs et plombiers, et retournait, l'hiver, porter à sa femme le fruit de son travail. Sa femme, de son côté, ne manquait pas de lui présenter son cadeau : tantôt un garçon bien joufflu, tantôt une petite fille toute rose et, au milieu de cette abondance de biens, l'hiver se passait gaiement dans la famille normande. — A force de forger, on devient forgeron. Il en fut de même pour Victor. A force de servir les couvreurs, il devint couvreur, puis ouvrier plombier, puis enfin maître plombier. On ne monte pas ainsi à la hauteur des maisons et de la fortune sans oublier le petit point d'où l'on est parti. Victor, bien établi à Paris, fut plusieurs années sans retourner en Normandie ; il oublia son village pour la grande ville, sa petite Normande pour une grosse Parisienne. — Pendant trois longues années, Rosine recevait seulement, à de longs intervalles, une courte lettre bien froide, un petit mandat sur la poste et puis plus rien de Victor, pas même une caresse pour les trois enfants qui grandissaient ne connaissant pas leur père. Puis, pour ajouter à sa peine, à chaque hiver revenaient des Normands qui lui parlaient, l'un de la belle boutique de son mari, l'autre de ses beaux habits, l'autre encore d'une belle brune à laquelle il était bien sûr de donner le bras.

C'en était trop pour la petite Normande, elle n'y tint plus, et un beau jour elle débarqua à Paris, elle et ses enfants, cherchant et trouvant son Victor. Ce n'était plus le sien. Tout ce qu'on lui avait dit était vrai, bien que les propos eussent passé par des bouches normandes ; il était vraiment maître couvreur, avait une belle boutique, de beaux habits ; il n'était pas jusqu'à la belle brune qui ne fût d'une vérité palpable et désolante. — Rosine eut bien de la peine à se faire accueillir, elle et ses enfants. Ils étaient les mal venus ; ils changeaient les habitudes d'un parvenu. Comment un maître couvreur-plombier à Paris, couvert d'un superbe paletot à longue taille, le cou ensauiné, pourrait-il donner le bras à une petite Normande qui n'avait pas rogné un pouce de sa coiffure de noces, qui arrivait en plein faubourg Saint-Germain avec une pyramide de mousseline sur la tête d'un mètre de haut. La pauvre femme ne tarda pas à se repentir de son voyage. Délaissée d'abord dans une espèce de domicile conjugal de quelques pieds carrés, puis querellée, injuriée, battue, elle en fut bientôt chassée, et un soir un sergent de ville la rencontra dans la rue, elle et ses trois enfants.

L'agent de police la conduisit chez un commissaire de police, qui la fit parler. Là, agrie par la douleur, la jalousie, le désespoir, elle dit tout au magistrat qui l'interrogeait ; elle portait encore les traces des dernières violences de son mari. Aujourd'hui qu'il fallait répéter ces plaintes devant le tribunal correctionnel, où son mari était traduit pour voies de fait, Rosine n'en avait plus le cœur ; elle ne demandait qu'une chose, de retourner vivre avec lui, pardonnant tout le passé et confiante dans l'avenir.

Voulez-vous consentir à reprendre votre femme, qui est assez bonne pour vous pardonner ? demande M. le président au parvenu. — R. J'ai vendu mon fonds ; je ne peux pas la recevoir.

M. le président : Que vous ayez ou non un fonds de commerce, il vous faut un logis ; voulez-vous y recevoir votre femme et vos enfants ? — R. J'ai des maisons en Normandie ; qu'elle y aille. Je lui en donne une en toute jouissance.

M. le président : Elle a le droit de vivre avec vous, d'habiter où vous êtes. — R. Si elle a des droits, qu'elle les fasse valoir.

Après ces brutales réponses, M^r Brochant de Villiers, avocat du roi, renonçant à faire entendre raison à cet homme, requiert contre lui l'application de la loi, et le tribunal, sous la présidence de M. Hallé, le condamne à quinze jours de prison.

— On écrit de Cagliari (Sardaigne) sur les désastres occasionnés, en cette ville et ses environs, par l'ouragan du 2 novembre, ainsi que sur les sinistres de mer connus jusqu'à la date du 8 :

Le jour des morts de cette année sera inscrit dans les annales de Cagliari comme un jour de sinistre mémoire, car nous avons été assaillis par un ouragan tel, dit-on, que de mémoire d'homme on n'en avait essuyé de semblable à Cagliari.

Dès le matin, on voyait le temps se prédisposer à l'orage d'une manière effrayante ; vers les dix heures, l'ouragan éclata dans toute sa fureur ; en s'engouffrant dans notre port, il en remua et bouleversa tellement les bas-fonds, que les eaux de la rade entière ne ressemblaient plus qu'à la vase boueuse d'un bourbier fangeux, et menaçaient d'engloutir, de renverser, d'anéantir tout ce qui se trouvait sur leur passage ; mais par un heureux hasard, aucun bâtiment ne se trouvait dans la rade ; notre goëlette de l'état la *Stafetta*, arrivée dès la veille, avait eu la précaution de se mettre à l'abri dans l'intérieur du port, qui n'a eu, Dieu merci ! aucun sinistre à enregistrer à raison de sa sûreté.

Cependant l'orage allait grossissant d'instant en instant, et bientôt nous fûmes plongés dans une obscurité si profonde, qu'on ne distinguait plus le jour de la nuit. Jugez de notre stupeur ! Nous demeurions atterrés sous les coups de la tempête, par l'effroyable fracas des vagues amoncelées comme des montagnes dont nous éprouvions tout le poids quand elles venaient de minute en minute fondre sur notre malheureuse cité ; les maisons semblaient céder à la violence de l'orage et s'écrouler sur nous ; chacun s'attendait à quelque catastrophe ; cet état de choses dura près de 36 heures.

Enfin, dans la journée de mardi, la tempête s'apaisant peu à peu, le calme se rétablit et le soleil reparut à l'horizon pour éclairer nos désastres.

Les abords de la mer du côté de l'étang avaient été envahis, et la langue de terre qui forme une espèce d'isthme, à travers lequel se trouvent sept ponts, dont quelques-uns en pierre de taille, servant de communication entre le bassin de Cagliari et le cap méridional de Pula, avaient été en butte à une double tempête; les eaux qui viennent déboucher dans l'étang, démesurément grossies par les pluies torrentielles de l'intérieur de l'île, arrivaient à la mer poussées par le vent de terre, et se choquaient en se heurtant contre les flots soulevés de la mer en fureur; c'était un vrai combat de lions.

Aussi, ponts, salines, peschiere (espèce d'écluse pour les pêcheurs), cabanes des pêcheurs bâties dans les mille et une lagunes qui se trouvent disséminées le long des abords de l'étang, étaient-ils en partie anéantis, et les débris attestaient de la fureur des éléments déchainés. Les eaux de la mer ne formaient plus qu'un avec celles de l'étang, mais à l'heure qu'il est, les eaux des deux côtés sont à peu près rentrées dans leurs limites antérieures, à l'exception du débouché du fleuve principal, qui se jette dans la mer près de la Scaffa, au sortir de Cagliari et à l'entrée de l'isthme, lequel a changé de direction, ayant repris, dit-on, son ancien cours qu'on présume qu'il eut, avant que les Pisans, pour se venger de leur défaite, lors de l'invasion et de la conquête de l'île par les Espagnols au XIII^e siècle, eussent formé cet étang, jadis terres cultivées, en en détournant le cours pour submerger la plus belle partie du beau bassin de Cagliari.

On parle de plusieurs cadavres que l'on aurait retrouvés, rejetés par la mer sur la plage; ce sont les corps de quelques pêcheurs égarés à l'approche de l'orage. Nos regards, de quelque côté qu'ils se portent, sont attristés par l'aspect affligeant des dégâts occasionnés par cet ouragan dévastateur: les jeunes et belles plantations des terre-pleins, superbes boulevards qui servent de promenades et de rendez-vous entourant le quartier dit il Castello comme d'une ceinture; le beau et pittoresque jardin botanique, la délicieuse promenade dite Bon Camino, située sur la sommité des diverses collines qui dominent la ville basse, également bordée de jeunes plantations d'arbres d'agrément; enfin les boulevards des bastions superposés en amphithéâtre aux portes du quartier du château (il Castello), l'un des plus magnifiques belvédères de l'Italie, ne ressemblaient plus, après l'orage, qu'à un abatis de forêts.

Le personnel de l'équipage avait déjà gagné terre sur une plage déserte, attendant que la providence lui envoyât quelques secours pour sauver au moins quelques effets; on le transporta à bord du vapeur, puis on tenta de sauver le bâtiment, mais il n'était plus temps; l'équipage fut conduit à Porto-Vecchio, où le vapeur sarda venait de passer la nuit.

A chaque instant il nous arrive de nouveaux bâtiments qui viennent chercher un mouillage pour se ravitailler et réparer leurs avaries.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur de notre île, sont plus affligeantes les unes que les autres; ce ne sont que sinistres de tous genres: submersions de villages entiers, inondations de campagnes, dégâts de routes, destruction de ponts, pertes d'hommes et de bestiaux, etc.; le cœur saigne au seul récit de tant de désastres à la fois!!!

On nous raconte qu'ayant dû relâcher dans un port de la Corse, dans la nuit de mardi à mercredi, le paquebot reprit la mer au matin, profitant de l'état de calme qui commençait à s'établir; à quelque distance de là, les marins aperçurent dans le lointain un bâtiment sur le côté; il est inutile de dire que le commandant s'empressa d'envoyer à la découverte: c'était un navire russe qui venait d'échouer sur un des écueils qui bordent la côte orientale de la Corse.

Dans la même journée, nous avons vu poindre à l'horizon de notre golfe un bâtiment qui semblait voguer au gré des vagues, se laissant balloter par les ondes comme un navire abandonné; ce ne fut que bien avant dans la journée qu'il parut s'approcher de notre port.

Alors la santé mit à flots un esquif pour aller à sa rencontre; c'était un bâtiment marchand autrichien entièrement démâté; les pauvres matelots étaient plus morts que vifs, non de besoin, mais de lassitude; après avoir tout jeté à la mer et avoir longtemps lutté contre les horreurs de la mort, ayant ainsi épuisé toutes leurs forces physiques et morales, ils se laissaient aller au gré des flots.

Le 5, à trois heures du matin, notre paquebot à vapeur, après deux jours de retard, a enfin pu gagner notre port, après une traversée des plus critiques; au nombre des passagers se trouvaient plusieurs employés du génie civil et la famille de S. Exc. notre vice-roi: qu'on juge de ses anxiétés!

Fonds Français et étrangers, au comptant.

Table listing various financial instruments and their values, including Banque de France, Oblig. de la ville, and various foreign bonds.

Bulletin de la Bourse de Paris, du 10 novembre 1846.

La baisse a fait aujourd'hui quelques nouveaux progrès sur les chemins de fer, et la rente française se livrait difficilement par suite des bruits répandus que le gouvernement allait augmenter l'intérêt des bons du trésor; du reste, les affaires étaient assez calmes. Avant la bourse, on était à 82 50. Le 5 %, qui avait fermé hier à 82 45, a ouvert à 82 40 et a varié de 82 50 à 82 40; reste à 82 45. Le 5 %, qui était hier à 117 55, a varié de 117 75 à 117 55, ferme à 117 60 au comptant. Le 5 %, a fléchi de 15 c. à 82 40. Le 5 p. % a monté de 15 c. à 117 75. Après la bourse, on faisait 82 42 1/2.

La banque de France n'a pas été cotée; 4 canaux ont fléchi de 5 f. à 1255; caisse Gonin sans var. à 1215; comptoir Ganneron à 450; obligat. de la ville était à 1592 50; caisse Baudouin a monté de 1 25 à 502 50; Vieille-Montagne a fait 65 25. L'emprunt belge 1840 sans var. à 99 7/8, 4 %, à 55 1/2; ducats à 102; Romaine à 100.

Les actions du nord ont fléchi de 1 25 à 656 25; Orléans de 5 75 à 1218 75; Havre de 5 f. à 670; Bâle de 1 25 à 218 75; Lyon sans var. à 500; Nantes à 487 50; Vierzon à 505; Strasbourg a monté de 2 50 à 477 50.

En dehors du parquet, les définitives Lyon à Avignon étaient offertes à 465; Bordeaux à Cette 445.

LONDRES, 15 novembre 1846. La Bourse est fermée aujourd'hui dimanche.

Table with columns: Premier cours, Plus haut, Plus bas, Dernier, Du comptant à la liquidation, Liquidation à l'au tre. Rows include Fin courant and various market indicators.

Chemins de fer. A terme.

Table listing railway routes and their current and final prices, including St-Germain, Versailles, Orléans, Rouen, Le Havre, etc.

Caisse d'épargne de Lyon.—Dimanche et lundi 15 et 16 novemb.

Versements, 263. Sommes, 38,009 ». Remboursements, 191. Sommes, 61,273 95. Nouveaux livrets, 50.

Lyon, le 20 novembre. — Le Gérant, REYNIER.

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

EMPRUNT GRAND-DUCAL DE BADE DE 14 MILLIONS DE FLORINS.

Le tirage aura lieu le 30 novembre prochain, à Carlsruhe.

Les primes à obtenir sont de fr. 180,000, 120,000, 45,000, 30,000, 15,000, 4 à 6,000, 13 à 3,000, 40 à 1,000, etc., etc.

Table showing the value of different numbers of actions: 1 ACTION fr. 5, 7 — 30, 15 — 60, 28 — 100, 60 — 200.

payables en effets sur Paris et Lyon, Marseille ou toute autre ville de commerce, billets de banque ou contre mon mandat après l'envoi des actions. Les commandes accompagnées du montant des actions ont droit à un escompte de 5 p. c., comme évitant les frais de recouvrement.

Prospectus et bulletins promptement expédiés. S'adresser directement à

GUSTAVE STIEBEL, banquier à Francfort-sur-le-Mein. (34)

Par brevet d'invention,

BAINS CALORIQUES

A VAPEUR SÈCHE.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont, au besoin, il peut décrire des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de bains caloriques à vapeur sèche avec aromates. Ces bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien; le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quel que nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche. Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fongueuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la rigidité des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les bubons pestilentiels, les fronces, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps (huit jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles); l'enflure des jambes avec excoriation, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers, la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le noli me tangere ou le chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, les verrues sur les mains et sur la figure, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement; ainsi que les dépôts de lait ulcérés qui guérissent sans laisser de cicatrices. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

Les bains caloriques remplacent avantageusement toutes les eaux minérales thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique et qu'ils n'exigent pas comme les autres l'opportunité de la saison. — Le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus habiles, les plus distingués, ont confié à mes soins une loule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui m'ont valu tous les suffrages de tous ces messieurs.

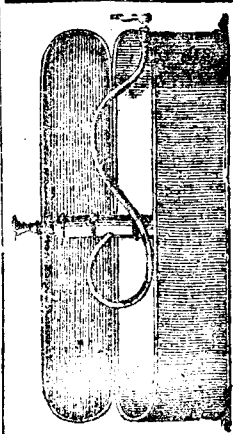
La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et je m'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir mes semblables, sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

L'établissement des bains caloriques est toujours rue de Bourbon, 34, à Lyon. (10)

MAISON DE CONVALESCENCE ET DE SANTÉ tenue par Mad. MOLOZAY, née PERRAUD, ex-herboriste, et dirigée par le docteur BLANC, située au pont d'Ecully, lieu pittoresque, bois, prairies, salle d'ombrage, ruisseau traversant le clos, eau de source abondante. Les soins les plus exacts seront administrés par madame elle-même. S'adresser, pour les conditions, au magasin d'herboriste, rue de la Préfecture, 3, de midi à deux heures. (11)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale des écoulements réputés incurables, remèdes gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien, à Lyon, place Bellecour, n° 12. Dépôt, à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 — A Toulouse, rue Bonnelo, 2. — A Toulouse, rue de l'Orme-Sec. — Le flacon entier, 5 FRANCS. (12)



GLYSOPOMES.

Les Cordes de DAVID, cordier à la Demi-Lune d'Ecully, pour la fabrication de toutes les cordes de St-Gall, de St-Alban, de Vichy, etc., etc. (9) GLYSOIRS, INSTRUMENTS en gomme et cuir bouilli, en tous genres, chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13, dépositaire de toutes les eaux minérales naturelles de St-Gall, de St-Alban, de Vichy, etc., etc. (9)

HOTEL D'AVIGNON,

rue Mercière 36, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, dîners à 1 f. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit. (2)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire. A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2^{me}, et chez M. DORIER, librairie, quai Villeroy.

PETIT COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

A l'usage des savants et des ignorants,

PAR V. CONSIDÉRANT.

Prix: 40 cent.; par la poste, 50 cent.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

En 1845.

Épisode de la crise sociale de l'époque.

1 vol. format Charpentier.

Prix: 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 fr.

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. Prix: 30 cent.; par la poste, 35 c.

Les 52 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

ET L'ASSOCIATION,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Prix: 80 c.

ORGANISATION DU TRAVAIL,

D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier,

Par P. FOREST.

Deuxième édition. — Prix: 75 c.; par la poste, 1 fr.

DÉFENSE DU FOURIÉRISME,

Contre M. Reybaud de l'Académie française.

MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolski, De Lamartine.

Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

Histoire de la féodalité financière.

Par A. TOUSSENET.

Un vol. in-8°. Prix: 5 fr.; par la poste, 6 fr. 25 c.

(21.)